

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS DE PROMULGATION**

« Règlement Numéro 870-26  
Modifiant le règlement Numéro 857-25 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt  
pour la réfection de la rue Sylvestre »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 870-26 Modifiant le règlement Numéro 857-25 afin d'augmenter la dépense de 582 995 \$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 932 994 \$ a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 2 mars 2026.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 mars 2026.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



---

Julie Galarneau, ADM. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



---

Julie Galarneau, ADM. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière